

La dette publique, une affaire rentable

(André-Jacques Holbecq et Philippe Derudder)

2008– éditions Yves Michel 157 pages 12 €

(Notes de lecture de Jean-Paul Allétru - Janvier 2009)

André-Jacques Holbecq, « économiste citoyen », est très impliqué dans le mouvement altermondialiste depuis plusieurs années.

Philippe Derudder : son expérience de chef d'entreprise l'a conduit à s'interroger sur les contradictions du système. Il démissionne alors et partage depuis lors le fruit de ses recherches et expériences dans ses livres, conférences et ateliers.

L'ouvrage est préfacé par Etienne Chouard, qui a beaucoup œuvré, par son blog, en faveur du « non » au Traité Constitutionnel Européen en 2005.

(Mes commentaires personnels sont en italique. Lorsqu'il s'agit de questions, faute de pouvoir m'adresser directement aux auteurs, je compte sur les lecteurs de cette note de lecture pour m'apporter les éclaircissements demandés. JPA)

Je n'aborde jamais (et même maintenant, au moment de rédiger ces notes de lecture) la question traitée, la monnaie, sans appréhension : elle se prête si facilement à tellement d'erreurs...

Alors, je dois le dire d'emblée : ce livre m'a fait découvrir des vérités insoupçonnées, ouvrir des horizons. C'est vertigineux !...

Lisez-le : il court, et il est clair.

Le livre commence par une **histoire en raccourci de la monnaie et des banques**. Outil pour favoriser les échanges, coquillage, puis métal, puis papier échangeable contre de l'or, la monnaie finit par s'affranchir de cette contrainte de convertibilité.

La Banque de France, créée comme société par actions par Napoléon Bonaparte en 1800, se voit octroyer le privilège d'émission (de billets payables à vue et au porteur, en contrepartie de l'escompte d'effets de commerce) en 1803. En 1848, ce privilège d'émission est généralisé à l'ensemble du territoire français après l'absorption des banques départementales d'émission. En contrepartie, **la Banque de France est amenée à assurer gratuitement le service de caisse des comptables du Trésor et à consentir des avances à l'Etat lorsque la situation des finances publiques l'exige.**

En 1936, le gouvernement de Front populaire donne aux pouvoirs publics des moyens d'intervention plus directs dans la gestion de la Banque. Sa nationalisation, en décembre 1945, après la Libération, confirme son rôle de **service public**.

Des **décisions lourdes de conséquence** (nous verrons plus loin lesquelles) vont intervenir ensuite.

Par la loi du 3 janvier 1973 (votée sous la présidence de Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing étant ministre des Finances), « le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à la Banque », en clair celle-ci **ne peut plus consentir des avances à l'Etat**. La Banque de France abandonne donc son rôle de service public.

En 1976, sans aucune justification économique, Raymond Barre décide que l'Etat paiera les intérêts de sa dette au-delà du taux d'inflation. Ce faisant, il place l'Etat au service des créanciers, des épargnants.

En 1993, une loi interdit à la Banque de France d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public. *[Où est la différence sur ce point avec la loi de 1973 ?]*.

En 1998, une nouvelle loi (Jacques Chirac étant président, et Lionel Jospin Premier ministre) modifie le statut de la Banque de France, pour tenir compte, en conséquence du traité de Maastricht de 1992, de son intégration dans le Système Européen des Banques Centrales (SEBC), dont l'objectif est « de maintenir la stabilité des prix ». Cette loi prévoit qu' « il est interdit à la Banque centrale Européenne (BCE) et aux banques centrales des Etats membres d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions ou organes de la Communauté, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publiques des Etats membres ».

[Au bout de ce processus, le privilège d'émission est donc confié à un organisme indépendant, qui n'a pas d'instruction à recevoir des gouvernements des Etats membres de l'Union (ni donc des citoyens de ces pays), et qui a comme seule vocation de maintenir la stabilité des prix. Les citoyens sont dépossédés d'un attribut essentiel de la souveraineté : la monnaie.] *[Mais comment les organes directeurs de la BCE sont-ils constitués ? Qui les nomme ?]*

Le traité de Lisbonne (pure copie, mais présentée sous une forme différente, du Traité Constitutionnel européen refusé par les Français et les Hollandais en 2005, reprend l'article 104 du traité de Maastricht qui interdit à l'Union Européenne de créer sa propre monnaie. *[C'est une raison suffisante pour soutenir ceux des pays qui ne l'ont pas encore ratifié. Et pour exiger que la question soit posée par une assemblée constituante européenne. JPA].*

Qui crée la monnaie ? *(C'est l'objet du deuxième chapitre).*

La Banque Centrale (autrefois, la Banque de France), bien sûr, répondrez-vous comme moi. Vrai et faux.

Vrai si vous parlez des billets et des pièces.

Faux, car la masse monétaire en circulation est composée non seulement de la monnaie fiduciaire (pièces et billets), mais aussi de la monnaie sous forme scripturale (dépôts à vue en comptes courants), et de l'épargne convertible plus ou moins « liquide ». Or la monnaie fiduciaire ne représente qu'une toute petite part de la masse monétaire : à la fin septembre 2007, les billets et pièces en circulation dans la zone euro représentaient 611 milliards d'euros, pour une masse monétaire totale de 8 398 milliards d'euros.

Ce sont donc maintenant les banques commerciales et les banques d'affaires qui détiennent le pouvoir exclusif de créer, par le biais du crédit (c'est-à-dire lorsqu'elles font un prêt), **la monnaie scripturale ou électronique, qui représente 93 % de la masse monétaire.**

Cette monnaie est créée à partir de rien, même si cette création a lieu « sous garanties ».

Ce qui faisait dire à Maurice Allais, prix Nobel 1988 d'économie : « dans son essence la création de monnaie ex nihilo actuelle par le système bancaire est identique... à la création de monnaie par des faux monnayeurs. Concrètement, elle aboutit aux mêmes résultats. La seule différence est que ceux qui en profitent sont différents ».

Alors quel rôle reste-t-il aux banques centrales ? créer les conditions de confiance ; harmoniser les pratiques bancaires ; maîtriser l'évolution de la masse monétaire (notamment en fixant le taux directeur, c'est-à-dire le taux auquel les banques se prêtent mutuellement : plus ce taux est élevé, et plus le crédit est cher, la masse monétaire croît alors moins vite).

Mais comment y a-t-il **création** monétaire, puisque les emprunteurs remboursent le capital emprunté, afin que les banques puissent solder l'opération sur leurs bilans ?

C'est qu'en plus, les emprunteurs doivent payer les **intérêts**. Ces intérêts représentent de la monnaie qui à son tour va devoir être créée selon ce même « système ». La spirale de l'endettement est infinie et le système ne tient que tant qu'il y a une demande de crédit supérieure au remboursement des crédits arrivant à échéance. *[Je ne suis pas sûr d'avoir bien repris ici le propos des auteurs. Indépendamment même des intérêts, semblent-ils dire, la spirale de l'endettement est infinie. Les intérêts ne font que gonfler encore plus la masse monétaire].*

C'est la Banque de France elle-même qui le dit : « les particuliers- même paraît-il certains banquiers –ont du mal à comprendre que les banques aient le pouvoir de créer de la monnaie ! Pour eux, une banque est un endroit où ils déposent de l'argent en compte, et c'est ce dépôt qui permettrait à la banque de consentir un crédit à un autre client. Les dépôts permettraient les crédits. Or, cette vue n'est pas conforme à la réalité, ce sont les crédits qui font les dépôts ».

La dette publique : quel fardeau !

L'Etat est en situation de faillite, annonce le Premier ministre en septembre 2007. Et Raffarin déclarait en 2002 vouloir pratiquer « une bonne gestion de père de famille ».

L'Etat vivrait-il au dessus de ses moyens ? La dette résulterait-elle d'une augmentation excessive des dépenses publiques injustifiées ? Pénalisons-nous l'avenir des générations futures ?

L'analogie entre un père de famille et l'Etat n'est pas pertinente, nous disent les auteurs :
l'Etat peut choisir de financer le déficit en ayant recours à l'emprunt au lieu de la fiscalité ;
l'Etat n'a pas vocation à « faire du profit » comme une entreprise ;
l'Etat est « immortel » (certes, il y a pourtant des Etats qui ont fait faillite, mais la France en est encore loin, et n'a pas de difficulté à trouver des prêteurs sur les marchés financiers).

La dette de la France s'élevait à 1150 milliards d'euros fin 2006 (ce qui représente 18 500 € par habitant) .

Pourtant, le solde entre les actifs et les dettes des administrations publiques est positif de 617 milliards d'euros, soit 11 000 € par Français (c'est ce qui resterait si les administrations remboursaient toutes leurs dettes en vendant leurs actifs).

Pourtant (toujours à la fin 2006) ce montant ne représente que 66 % de son PIB, moins que la dette moyenne de la zone euro (72 %), de l'Italie (107 %), de l'Allemagne (68 %), du Japon (177 %), et à peine plus que celle des Etats-Unis (65 %).

Cette dette est –elle lourde ? Oui, **l'intérêt de la dette absorbe, tous les ans, la quasi-totalité de l'impôt sur le revenu !**

Mais d'où vient-elle ?

Les gouvernements ont toujours la possibilité de se limiter aux recettes fiscales pour mener à bien les missions de l'Etat. Mais, de droite comme de gauche, ils ont multiplié les cadeaux

fiscaux, de sorte que **la dette actuelle n'est pas le résultat d'une augmentation de la part des dépenses dans le PIB, mais de la diminution des recettes.**

Mais surtout : depuis la réforme de la Banque de France de 1973, **l'Etat ne peut plus se financer auprès d'elle grâce à des avances faites au Trésor Public sans intérêt et sans échéance !**

Résultat : **la dette de la France est passée de 229 milliards d'euros (courants) en 1980 à 1142 milliards en 2006 !**

Nous payons chaque année 40 milliards d'euros pour les seuls intérêts.

C'est à cause de ces intérêts que notre budget est en déficit ! Un graphique du livre l'illustre très clairement, pour les années 1980-2006. Sans ces fichus intérêts, notre budget serait soit équilibré, soit positif.

Et un autre graphique du livre montre que, **si l'Etat avait récupéré son droit de création monétaire abandonné en 1973, au lieu de s'envoler, la dette aurait maintenant été résorbée !**

Au total, entre le début de 1980 et la fin de 2006, nous avons payé 1 142 milliards d'euros d'intérêts. La dette, quant à elle, a augmenté de 913 milliards d'euros.

A qui cette dette profite-t-elle ? Aux plus riches, aux rentiers, aux investisseurs institutionnels (assurances, banques, etc). 40 % du montant de la dette appartiennent à des résidents (en France), 60 % à des non-résidents.

[les questions que je me pose à ce stade : quelles ont été les justifications avancées en 1973 par Valéry Giscard d'Estaing pour cette réforme de la Banque de France, qui paraît aujourd'hui si funeste ? Les autres pays de l'Union européenne, ou au moins de la zone euro, ont eux aussi abandonné aux banques privées leur droit à créer de la monnaie : pourquoi ? Comment cela s'est-il passé ? N'y a-t-il pas eu de résistance ? Si l'Etat français avait financé son déficit en faisant fonctionner la planche à billets, que serait-il advenu de l'inflation ? Aurait-elle cru plus vite ? JPAJ].

Plus fondamental : qui détient donc désormais le pouvoir ?

La dette, qui n'est pas un problème propre à la France, est maintenant l'essence même du système financier mondial.

La masse monétaire mondiale est une dette, répartie entre les Etats, les entreprises et les ménages. **Dès lors, c'est le destin des hommes qui se trouve suspendu au bon vouloir du système bancaire, selon qu'il accepte ou non d'accorder des crédits pour ceci ou pour cela.** Les crédits vont vers les emprunteurs solvables.

Alors qu'elle se trouve confrontée à des défis plus graves que jamais dans toute son histoire (l'accroissement démographique, le défi écologique), l'humanité est devenue l'otage de quelques intérêts particuliers.

Il est donc urgent de rétablir le pouvoir de création monétaire aux nations.

Les auteurs font des propositions en ce sens, et citent plusieurs autres auteurs, parmi lesquels Maurice Allais et Jean-Marcel Jeannenay.

A l'objection classique du risque d'inflation (hausse des prix de détail) en cas d'accroissement de la masse monétaire en circulation, ils illustrent par un graphique qu'il n'y a pas de corrélation entre les deux phénomènes.

Et, oui, certes, il faut rembourser la dette publique, vite. Les auteurs présentent donc des propositions (selon deux scénarios) pour le remboursement de la dette, en une vingtaine d'années.

L'ouvrage se termine par des citations de nombreuses personnalités, dont Maurice Allais :

« Il est aujourd'hui paradoxal de constater que lorsque, pendant des siècles, l'ancien Régime avait préservé jalousement le droit de l'Etat de battre monnaie et le privilège exclusif d'en garder le bénéfice, la République démocratique a abandonné pour une grande part ce droit et ce privilège à des intérêts privés ».